



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports urbains

Question écrite n° 40764

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la situation d'asphyxie des transports en Île-de-France. En effet, la situation à la gare Saint-Lazare, puis son blocage et les grèves répétitives, sans compter l'usure de certains trains et lignes de métro..., constituent une situation préoccupante qui devrait mobiliser la région et l'ensemble des pouvoirs publics en Île-de-France. Cette situation est devenue si préoccupante qu'elle devient la première revendication des Franciliens. Il conviendrait donc de lancer une vaste concertation dans la population et une mobilisation de tous les responsables et décideurs de la région Île-de-France, qui travaillent sur ce dossier des transports. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

La situation préoccupante des transports collectifs en Île-de-France impose une mobilisation de l'ensemble des acteurs, que ce soient l'État, la région ou les opérateurs. À court terme, l'État a pris des mesures afin d'améliorer la qualité de service des transports collectifs en Île-de-France sur les lignes qui connaissent les plus grandes difficultés. Ainsi, s'agissant de la ligne A du RER, le Président de la République a annoncé, en mai 2008, que la RATP contribuerait pour moitié à l'acquisition de 30 trains à deux niveaux pour un montant de 600 millions d'euros. Le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) en financera l'autre moitié. Les conseils d'administration de la RATP et du STIF ont approuvé respectivement les plans de financement correspondants. Ces rames seront livrées entre fin 2010 et mi-2013, à une cadence accélérée dans le cadre du plan de relance. Ce plan représente 450 millions d'euros d'investissements supplémentaires pour la RATP, apportés pour un tiers par l'État sous forme de dotation en capital. La RATP supportera intégralement le coût d'adaptation des infrastructures pour un montant de 69 millions d'euros. En outre, l'État verse 400 millions d'euros au STIF pour contribuer au financement d'un programme pluriannuel de renouvellement du matériel roulant ferroviaire d'Île-de-France de plus de 2 milliards d'euros, co-financés à parts égales par le STIF et la SNCF (fourniture notamment de 172 rames neuves pour le Transilien). Ces actions viennent compléter les opérations d'infrastructures et de qualité de service financées dans le cadre du contrat de projets 2007-2013 ou mises en oeuvre par la SNCF et la RATP. À moyen et long terme, le développement des infrastructures est indispensable à l'amélioration du fonctionnement des transports collectifs en Île-de-France. L'article 13 du projet de loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement prévoit ainsi la mise en oeuvre d'un programme renforcé de transports collectifs visant à accroître la fluidité des déplacements en Île-de-France, en particulier celle des déplacements de banlieue à banlieue. Une réflexion sur l'avenir de la région a été engagée dans le cadre de la mission qui a été confiée au secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale. Cette réflexion englobe un plan de déploiement d'infrastructures nouvelles essentielles à la dynamique de la région Île-de-France. Les services de l'État, la région Île-de-France et le STIF travaillent également à l'élaboration d'un plan de mobilisation en faveur des transports en commun en Île-de-France. L'ensemble de ces travaux devrait aboutir prochainement pour donner un nouvel élan à l'amélioration à court terme et au développement à moyen-long terme des transports en commun en Île-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40764

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 690

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2651